



Direction générale de l'alimentation

Service de l'action sanitaire en production
primaire

Sous-direction de la qualité et de la
protection des végétaux

251, rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

RAISON'Alpes
23 allée des Genêts
04200 SISTERON

A l'attention de Madame Céline CHARLES

Paris, le **19 OCT. 2015**

Réf. 2015-09_BPE-052
N° Convention COFRAC : 2842

Objet : Décision d'agrément (n° BPE-052)

Conformément à l'article R. 253-38 du code rural et de la pêche maritime et à l'article 6 de l'arrêté du 26 avril 2007 relatif aux essais officiels et officiellement reconnus pour l'évaluation des produits mentionnés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime, et après examen du rapport d'évaluation établi par le Comité français d'accréditation (Cofrac) en date du 12 juillet 2015, **l'agrément de votre organisme est maintenu.**

Votre organisme est agréé pour réaliser des essais officiellement reconnus selon le périmètre suivant :

UNITE(S)	SECTEUR(S) D'ACTIVITE
23 allée des Genêts 04200 SISTERON (Unité centrale)	- Grandes cultures - Cultures fruitières et arboriculture

Cet agrément est valable jusqu'au **29 janvier 2018**. L'évaluation de renouvellement devra impérativement avoir lieu 5 mois avant cette échéance.

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON